Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20260306-D_2026_29-DE

N° 2026-29 **06/03/2026**

DECISION PRISE en APPLICATION de l'ARTICLE L 5211-10 du CODE GENERAL des COLLECTIVITES TERRITORIALES

Service : Conservatoire
Objet : Adhésion à l'association Orchestre à l'Ecole - Renouvellement

Le Président de REDON Agglomération,

Le 7 conservatoire de REDON Agglomération, en partenariat avec la ville de Redon, mène un dispositif Orchestre à l'Ecole au sein de l'école Anne Sylvestre.

L'association Orchestre à l'École, reconnue d'utilité publique, veille au bon développement du dispositif sur l'ensemble du territoire. Elle accompagne les orchestres au quotidien, dans toutes leurs démarches, tout au long de leur existence.
L'association intervient dès le début du processus de création des orchestres à l'école :

- En contribuant au financement des parcs instrumentaux ;
- En accompagnant les porteurs de projets tout au long de leurs démarches.

L'association met à la disposition des intervenants un grand nombre d'outils afin d'enrichir leur pédagogie (partitions et répertoires adaptés, guide pédagogique…). Elle conçoit également à leur intention un programme de formation adapté à leurs besoins.

VU l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, portant la possibilité de déléguer certaines attributions au Président ;

VU la délibération 2023_CC_01 du 30 Janvier 2023 autorisant l'adhésion au nom de REDON Agglomération à des associations, ainsi que le renouvellement ;

CONSIDERANT que dans le cadre de son partenariat l'association Orchestre à l'école propose un accompagnement dans la mise en place et le déroulé du projet, ainsi qu'un soutien financier par l'achat de 50% du parc instrumental pour ce dispositif ;

CONSIDERANT que le montant de l'adhésion s'élève à 100 € pour l'année 2026.

PAR CES MOTIFS
DECIDE

- **de renouveler l'adhésion de REDON Agglomération à l'association Orchestre à l'Ecole pour l'année 2026**

Jean-Francois MARY
le 06/03/2026 13:36:47 +01:00

Le Président
Jean-François MARY

REDON Agglomération Bretagne Sud
3 Charles Sillard
35 605 REDON
Tél : 02 99 70 34 34